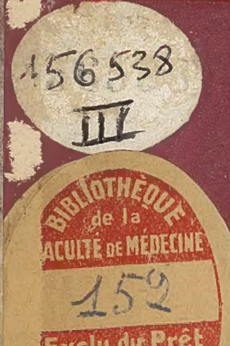
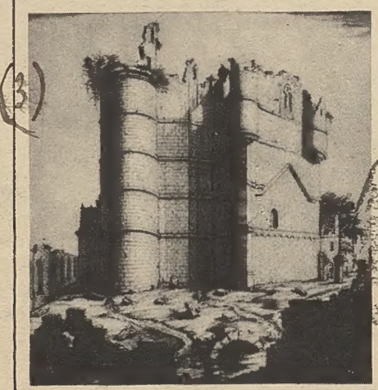
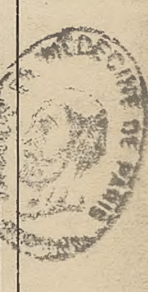


LES VIEUX HOPITAUX FRANÇAIS





BICÊTRE

PAR

FRANCK-FUNCK-BRENTANO
Membre de l'Institut
et
GEORGES MARINDAZ

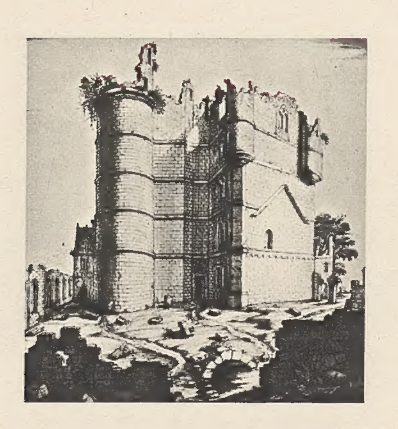

BIBLIOTHÈQUE
de la
FACULTÉ DE MÉDECINE
152
Exclu du Prêt
C

LES VIEUX HOPITAUX FRANÇAIS

156538 (3)

L'HÔPITAL GÉNÉRAL

BICÊTRE



156538 (3)

PAR

FRANCK-FUNCK-BRENTANO
Membre de l'Institut
et
GEORGES MARINDAZ

ÉDITÉ PAR LES LABORATOIRES CIBA
103-117, Boulevard de la Part-Dieu
LYON
1938

Georges Marindaz, qui a été prématurément enlevé à sa famille, à ses amis, à la science historique, fut pour nous un précieux collaborateur. Avec émotion ce petit livre a été dédié à son souvenir.

A son nom nous joindrons celui de Paul Bru, dont l'important ouvrage consacré à Bicêtre nous a été d'un grand secours.

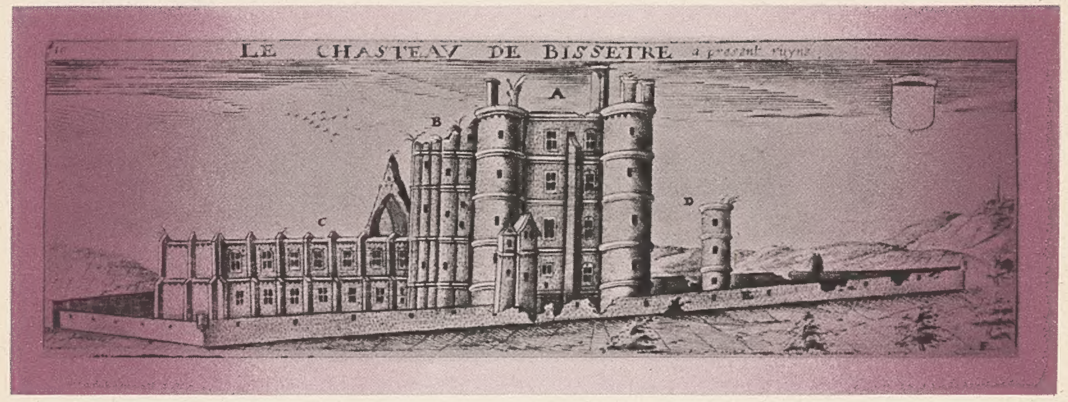
Nous tenons à exprimer notre gratitude à M. Armand Ringuet, économe de l'hospice de Bicêtre, qui a bien voulu seconder nos efforts avec autant de bonne grâce que de compétence et de goût.

Fr. F.-B.

Ci-contre : LA PORTE PRINCIPALE.




aproche · aproche ·







LE BATIMENT. — Après être sorti de Paris par la porte d'Italie, on aperçoit, au versant de la colline qui domine la vallée de la Bièvre, un long bâtiment de deux étages, dont le toit mansardé, couvert d'ardoises, est coupé par quatre pavillons surélevés; c'est le célèbre, trop célèbre par certains côtés, Hospice de Bicêtre.

La démolition des bâtiments construits sous l'Ancien régime fut décidée en 1847 et un grand édifice, moins pittoresque, sans doute, mais plus pratique, plus hygiénique surtout, fut élevé sur l'emplacement des bâtiments édifiés en 1633 sur les ruines de l'ancien château d'aspect féodal qui avait été construit par ce fastueux protecteur des arts qu'avait été le duc Jean de Berry, frère de Charles V.

Du monument antérieur à celui que nous avons sous les yeux, subsistent cependant quelques parties, l'ancienne porte d'entrée qui avait été construite

Ci-contre : CHANTILLY, HEURES DU DUC DE BERRY, LE DUC DE BERRY A TABLE. (ARCH. ART ET HISTOIRE.)

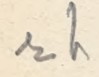
en 1757 en avant du corps de logis principal, sur laquelle se lit encore l'inscription :

A SAINT JEAN-BAPTISTE
HOPITAL GÉNÉRAL
1668

L'aspect en était séduisant en sa simplicité monumentale, aux proportions harmonieuses, quand on eut l'idée singulière d'y aménager sous la voûte une chapelle évangélique et d'en surmonter les combles de mansardes.

Quant à l'ancienne chapelle de l'hospice, — qui avait été bâtie en 1670 sur les plans de Levau, premier architecte du château de Versailles reconstruit par Louis XIV, — elle a été démolie récemment, après la grande guerre.

Ce qu'on trouve à Bicêtre de plus remarquable provenant de l'ancien temps est le grand puits qui servait à alimenter d'eau l'immense agglomération d'êtres vivants que contenait son enceinte.



Le « grand puits » fut creusé en 1733-1735 sous la direction du plus charmant des architectes, Germain Boffand, à qui nous devons le délicieux salon de l'Arsenal. Le puits de Bicêtre représente un autre genre de travail, mais non moins digne d'admiration : l'aspect en est saisissant. 58 mètres de profondeur, 5 mètres de diamètre, maçonnés sur 30 mètres; le restant, 28 mètres, creusés à vif dans le roc. L'eau était montée en d'énormes seaux d'une contenance de 270 litres. Les anses de fer en sont conservées, incrustées par le temps dans de la pierre. La machine, qui en assurait l'élévation, était actionnée par douze chevaux, attelés quatre par quatre aux branches d'un gigantesque cabestan. A dater de 1781 les chevaux furent remplacés par des hommes attachés trois par trois aux branches du cabestan portées à huit, soixante-douze hommes, répartis en équipes de vingt-quatre chacune et se relayant d'heure en heure tout le long du jour; travail de forçat, mais qui valait aux travailleurs quelques gains personnels par lesquels ils pouvaient atténuer la rigueur de leur captivité.

Sur la fin de l'Ancien régime les prisonniers employés à manœuvrer le cabestan furent remplacés par des fous et des épileptiques en traitement à l'hôpital. Enfin en 1858 l'administration fit faire le dur travail par trois machines d'une force de quinze chevaux-vapeur. Aujourd'hui le grand puits n'est plus qu'un sujet de curiosité, d'une curiosité impressionnante. Les réservoirs qui y sont joints, où était versée l'eau montée par les seaux, sont dignes du puits lui-même; les murs en sont par endroits ornés de naïfs dessins au crayon noir datant de l'époque révolutionnaire.

Après le « grand puits », les parties de l'hospice de Bicêtre les plus intéressantes pour qui recherche les traces suggestives laissées par le passé, sont ce qui subsiste des cachots si dramatiquement célèbres, les cachots « noirs » et les



Veuë et perspectiue du Château de Bicestre, basty par Jean Duc de Berry sous le regne de Charles six, le Roy Louis ... les retablir, et y construire un magnifique hospital pour les Soldats estropiez, que lon en a tiré depuis pour y renfermer ... mandians de la Ville de Paris 1 la Chapelle 2 le Refectoire fait par Aueline auec Priuilege du Roy

cachots « blancs ». En un mémoire soumis à Louis XVI, en 1770, au nom de la Cour des Aides, Malesherbes s'exprimait ainsi :

« Il existe dans le château de Bicêtre des cachots souterrains, creusés autrefois pour y enfermer quelques fameux criminels qui, après avoir été condamnés au dernier supplice, n'avaient obtenu leur grâce qu'en dénonçant leurs complices; ces cachots sont tels qu'il semble qu'on se soit étudié à ne laisser aux prisonniers qu'on y enferme qu'un genre de vie qui leur fasse regretter la mort. On a voulu qu'une obscurité entière régnât dans ce séjour. Il fallait cependant y laisser entrer l'air nécessaire pour la vie; on a imaginé de construire sous terre des piliers percés obliquement dans leur longueur et répondant par des tuyaux qui descendent dans le souterrain; c'est par ce moyen qu'on a établi quelque communication avec l'air extérieur sans laisser aucun accès à la lumière. »

Au témoignage d'un mémoire sur Bicêtre conservé aux Archives nationales, le fameux Duchâtelet, lieutenant de Cartouche et qui le fit prendre, y mourut le 3 juillet 1750, après y avoir séjourné trente ans. La peine de mort prononcée contre lui avait été commuée en faveur de la délation; commutation pire, semble-t-il, que le mal. Le mémoire en question, daté de novembre 1760, ajoute : « Le nommé Clavier, chef de voleurs d'Eglise, l'y accompagna et vit encore ».

Les cachots « noirs » décrits par Malesherbes ont été comblés. Les cachots « blancs » étaient ainsi nommés, en opposition aux cachots noirs, du fait qu'on y pouvait voir clair. Oh ! bien peu. On s'en fait une idée en descendant à l'hospice de Bicêtre par un escalier d'une vingtaine de marches aux lieux qui servent de cave à la pharmacie. Du bas de l'escalier on s'engage dans un étroit couloir qui passe devant des réduits mesurant environ deux mètres carrés, d'une obscurité absolue, face à de plus petits cabinets faiblement éclairés par des soupiraux prenant jour à ras du sol, cabinets dont la cellule du prisonnier était séparée par le couloir et une grille qui laissait passer vers le détenu, en son obscure cellule, un peu de lumière. Disposition qui apparaît clairement de nos jours encore. Dans les cachots « blancs » le séjour devait être évidemment moins horrible que dans les cachots « noirs », mais combien effroyable encore de solitude humide et de détresse !

Quelques autres parties de l'hospice de Bicêtre ont gardé l'aspect du temps passé, notamment le bâtiment des aliénés et des épileptiques; les salles voûtées, à gros piliers, de l'infirmerie des épileptiques datent, en leurs parties essentielles des XVIIe ou XVIIIe siècles, ainsi que les salles du personnel avec leurs plafonds aux poutres saillantes.

La vue qui s'étend de l'hospice de Bicêtre sur la vallée de la Bièvre a perdu de son charme; mais quel attrait devait offrir cette partie de la région parisienne au temps où elle enthousiasmait les étrangers ! des champs d'un parfum rustique, calmes, purs, bienfaisants. « Campagne riante et fleurie », écrit Retif de la Bre-

tonne qui, après y avoir séjourné en son enfance, y revient avec son amie Virginie en 1780 : « Nous prîmes par les blés, par ces petits sentiers tortus et délicieux, dans lesquels il est si agréable de s'égarer; mon cœur palpitait ».

La superficie de l'hospice de Bicêtre, d'après le plan établi par Paul Bru (1890), comprend 135,487 mètres carrés, le marais — on disait jadis « les marais », jardins maraîchers — et le jardin du directeur, 80,269 mètres carrés : total 215,756 mètres carrés.

Le chiffre annuel des malades et pensionnaires réunis à l'hospice évolue au-dessus de 3.000, équivalant approximativement aux statistiques laissées par le XVIIIe siècle.









ES ORIGINES. — Il est possible, en étudiant les origines du château de Bicêtre, de remonter jusqu'au milieu du XIIIe siècle, où saint Louis installa sur le plateau de Gentilly une association de Chartreux en la gratifiant d'un domaine dénommé la Grange au queu ou aux gueux, les deux formes reposant sur des étymologies également admissibles : « la Grange au queu » venant d'un maître queux du roi Louis VII à qui le domaine avait appartenu; « la Grange aux gueux » venant des malandrins, croquants, vagabonds et autres gueux auxquels, dans les derniers temps, la grange abandonnée avait servi d'asile.

Les Pères Chartreux ne demeurèrent pas longtemps au logis que leur offrait la Grange-aux-gueux. Ils la quittèrent pour une autre résidence plus mal famée encore, le château de Vauvert, sur l'emplacement de notre actuel jardin du Luxembourg, à cette époque hors de Paris.

Le château de Vauvert n'était pas habité par des vauriens et traînards de grand chemin, mais, ce qui était pis encore, par une horde de revenants, fantômes et autres diables verts qui y faisaient la nuit un vacarme à faire paraître discrets les roulements du tonnerre. D'où l'expression devenue proverbiale, « aller au diable Vauvert », que nous continuons d'employer sous la forme abrégée « aller au diable vert », et plus simplement « aller au diable ».

Ci-contre : UN CACHOT BLANC.

Ces diables, pour tapageurs qu'ils fussent, ne devaient pas, comme on pense, faire peur à de saints personnages comme les Pères Chartreux. A l'arrivée des bons Pères, ils eurent beau s'efforcer de les effrayer par mille tours de leur façon, faire trembler le monument sur sa base, le remplir d'une fumée noire et puante, les Chartreux s'installèrent pieusement. Cependant la Grange-aux-gueux devenait la propriété du cardinal Jean de Winchester, pour être confisquée par le roi Philippe-le-Bel à l'époque de sa guerre contre les Anglais, puis restituée au cardinal en 1301. La « Grange aux queu ou aux gueux » en fut de ce jour nommée le château de Winchester puis, par accommodement de l'usage « de Vicestre », forme que l'on trouve sous la plume des chroniqueurs du XVe siècle, Vicestre, Bicestre, Bicêtre.

En 1385 la Grange-aux-gueux, qui a fait retour au domaine royal, est cédée par Charles VI au comte de Savoie, Amédée le Rouge. Le domaine souffrit des ravages de la Guerre de cent ans, mis à mal par les Anglais; en 1400 le célèbre duc Jean de Berry, frère de Charles V en fait l'acquisition. Jean de Berry a laissé dans l'histoire le plus brillant souvenir comme protecteur des lettres et des arts. Il fit mieux que restaurer l'ancienne « grange »; en son lieu et place il fit bâtir un château nouveau dans le style des plus robustes résidences féodales, dont l'intérieur fut décoré par ses soins avec une richesse et un goût sur lesquels s'extasiaient les contemporains. Ils y admiraient principalement une grande salle décorée de portraits de papes et de cardinaux, ainsi que de rois et nobles seigneurs de France, et de quelques empereurs. « C'était, lisons-nous dans les chroniques de Saint-Denis, la plus riche et la plus précieuse collection qu'on pût trouver ». Ceux qui ont à cœur le rayonnement de notre art national ne regretteront jamais assez que cette merveille ait été détruite en 1411 avec le château lui-même par les Cabochiens. Quand on sait le point de perfection où l'art du portrait était parvenu en notre pays à cette époque et le goût du duc de Berry, on ose affirmer que la peinture française a été ce jour-là dépouillée de sa couronne la plus belle.

Jean de Berry légua Bicêtre au chapître de Notre-Dame sous condition de quatre obits et de deux processions. Le château avait été reconstruit en forme de manoir, mais sommairement, et le domaine demeurait abandonné, si bien qu'on y vit reparaître fantômes et loups-garous avec leurs danses macabres et blêmes apparitions. Sur la fin du XVIIe siècle les Parisiens chantaient encore :

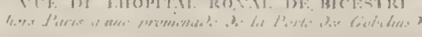
Auguste château de Bicêtre
Les lutins et les loups-garous
Reviennent-ils toujours chez vous
Faire la nuit leurs diableries...

Les loups-garous la nuit, les malandrins le jour, sans doute la nuit aussi. On disait d'un voleur de grand chemin : « C'est un Bicêtre; il fait le Bicêtre »; lorsqu'en 1632 Louis XIII, sous l'inspiration de Richelieu reprenant un projet de Henri IV, eut la pensée d'y édifier en des constructions nouvelles, un asile pour la noblesse pauvre et des soldats blessés au service du roi. La chapelle en fut inaugurée le jour de la fête saint Louis, le 25 août 1634. « Un nombre infini de peuple, de Paris, vint assister à la cérémonie », lisons-nous dans une relation contemporaine; mais la mort du grand ministre suivie de celle de Louis XIII ne permit pas de mettre le projet à exécution.



La vierge des prisonniers





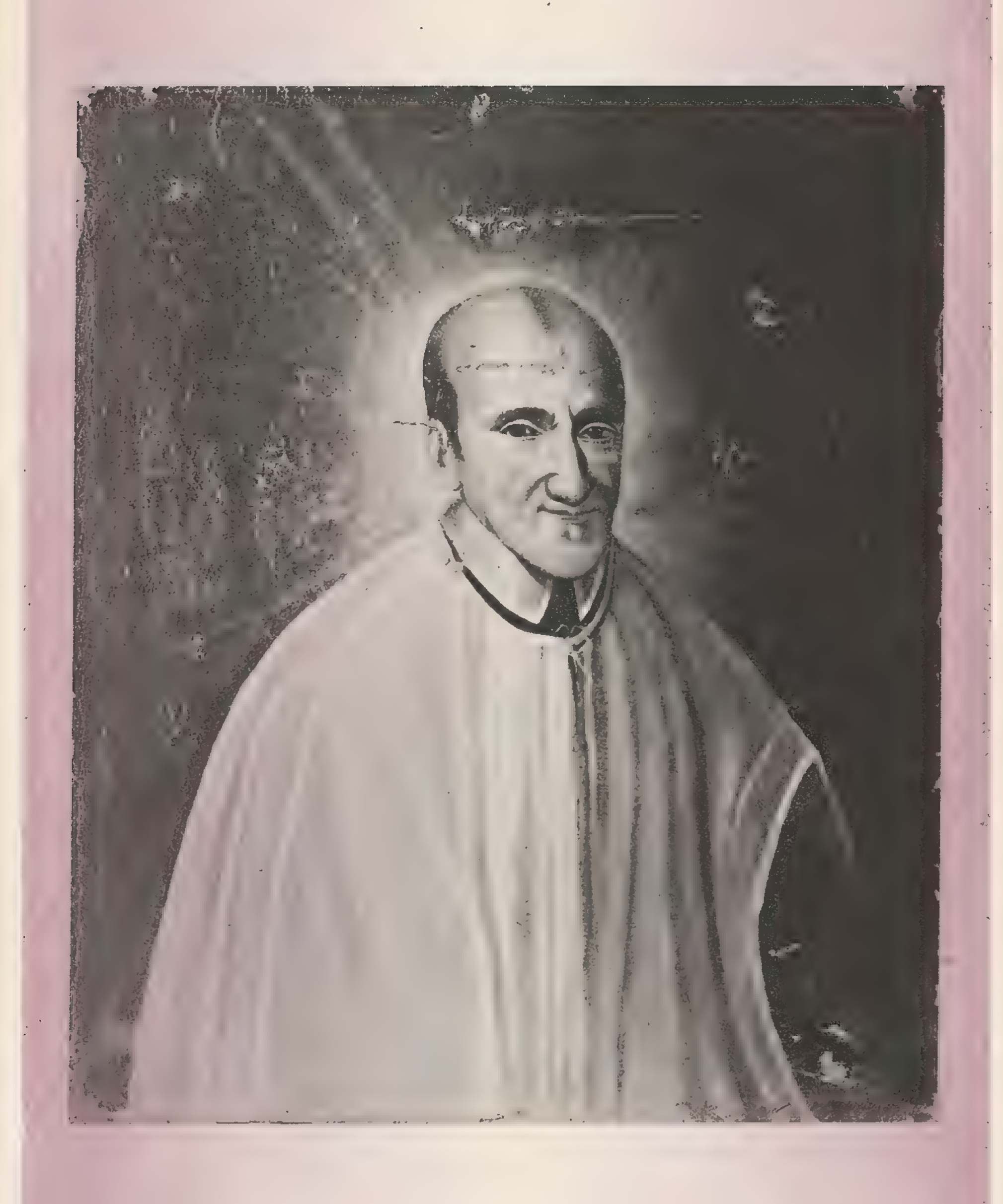


LA FONDATION DE L'HOPITAL GÉNÉRAL. — **Parut saint Vincent de Paul « Monsieur Vincent » comme disent les contemporains, Vincent de Paul avec Jeanne d'Arc une des deux plus belles figures de notre histoire. En sa bienfaisance impétueuse l'âge ni la maladie ne l'arrêtent; il se multiplie. Ses prêtres de la mission parcourent la France en tous sens, visitent les régions où leur admirable animateur ne peut se rendre en personne; ses Sœurs de charité recueillent les enfants abandonnés.**

Vincent fait imprimer ses *Relations* sur la misère du royaume; il les distribue dans Paris, dans les grandes villes; il organise des réunions de personnes charitables; il va prêcher la bonté, la charité, l'assistance aux humbles chez Pomponne de Bellièvre, premier président du Parlement, chez la duchesse d'Aiguillon; son éloquence émouvante, son zèle agissent profondément; il gagne à sa cause les prêtres, les nobles, la Cour elle-même.

A la grande misère qui sévissait, seul un grand remède pouvait convenir; ce n'était pas un hôpital, mais plusieurs qu'il fallait ouvrir; ce n'était plus un essai qu'il convenait de tenter, il s'agissait de fonder une œuvre définitive.

Ci-contre : ST-VINCENT DE PAUL. (PEINTURE ANONYME.)



Les plus grands hôpitaux de Paris, la Salpêtrière, la Pitié végétaient, mal administrés, avec des ressources insuffisantes. Le château de Bicêtre, délabré, abritait quelques vieux soldats : restauré, il aurait donné asile à des centaines de pauvres gens; l'hôpital des Enfants trouvés était impuissant à soulager les misères les plus touchantes, celles de l'enfance abandonnée : il ne disposait d'autres ressources que des dons de personnes charitables.

Dans ces conditions naquit l'idée de réunir les divers hôpitaux de la capitale sous une administration commune, d'où le nom d'*Hôpital général.* Le roi en serait le protecteur; les ressources nécessaires seraient prises sur « les premiers et plus clairs deniers de la ville »; le roi y ferait régner l'ordre, le travail, contribuant à la réalisation de l'œuvre entreprise, de tout son cœur, de tout son pouvoir. En cet esprit fut conçu le fameux édit de 1656, qui fondait l'Hôpital général.

« Honneur éternel à saint Vincent de Paul, écrit Floquet en ses études sur la vie de Bossuet, honneur à l'incomparable Louise de Marillac, veuve du secrétaire Le Gros, à la duchesse d'Aiguillon, au premier président Pomponne de Bellièvre, à Lamoignon, premier président après lui; honneur à eux, l'Hôpital général est leur ouvrage! »

L'ÉDIT DE 1656. — L'Hôpital général nous apparaît dans l'édit de 1656 comme un établissement idéal, un hôpital modèle où devaient régner ordre, règle, bienfaisance et travail. Sans doute l'Hôpital général ne répondra qu'imparfaitement aux espérances conçues par les fondateurs; il n'en est pas moins opportun de chercher à se rendre compte de ce qu'il devait être dans leur pensée.

En un court préambule, le roi rappelle les tentatives de ses prédécesseurs « pour empêcher la mendicité et l'oisiveté », « tentatives infructueuses et sans effet ». Elles n'ont pu arrêter l'extension de la mendicité « qui en est venue à l'excès ». Aussi le roi se propose-t-il de tenter un suprême effort pour affranchir la France de ce fléau, « considérant les pauvres mendiants, dit notre texte, comme membres vivants de Jésus-Christ et non comme membres inutiles de l'Etat, et agissant dans la conduite d'un si grand œuvre, non par ordre public, mais par le seul motif de charité ».

Le nouvel établissement sera nommé l' « Hôpital général ».

Il comprendra la Grande et la Petite Pitié, qui devaient servir d'abri à près de 1.600 enfants mâles.

Il comprendra le Refuge, dit aussi Sainte-Pélagie, occupé par des femmes, les unes arrêtées d'ordre supérieur, généralement pour cause de débauche, les autres qui s'y réfugient d'elles-mêmes pour échapper au dérèglement.

Il comprendra la Maison de Scipion, au faubourg Saint-Marcel, occupée par des vieillards; mais renfermant aussi la boulangerie et la boucherie pour la consommation des pauvres personnes détenues à l'Hôpital général, ainsi qu'une fabrique de chandelles à leur usage.

Il comprendra la Savonnerie, fondée au bas de Chaillot en 1607 et enfin Bicêtre qui devait donner asile à plus de 4.000 personnes; les quatre cinquièmes composés de « bons pauvres » âgés de soixante ans pour le moins ou infirmes, les autres — 800 approximativement — comprenant des détenus en vertu d'ordres du roi (lettres de cachet), de sentences de police ou des tribunaux.

De l'Hôpital général le roi serait le conservateur en chef et protecteur, le président de Bellièvre et le surintendant Fouquet « conseillers en tous les conseils », le Président du Parlement et son Procureur général « chefs de la direction »; auxquels étaient adjoints, en qualité d'administrateurs, des notables choisis parmi les conseillers de la Cour des Comptes, de la Cour des Aides et les principaux bourgeois de Paris; une manière de « grand bureau » chargé de « tous les pouvoirs de direction, administration, juridiction, police, correction et châtiment sur tous les pauvres de Paris »; ordonnances qui devaient être sans appel, parfois sans pitié. L'Hôpital général disposera d'instruments de torture pour les indisciplinés.

Les mendiants que l'on trouverait encore errants dans les rues de la ville seraient traqués par les archers et sergents des pauvres qui les conduiraient à Bicêtre. Défense est faite aux habitants de Paris de recueillir les vagabonds, voire de leur faire l'aumône.

Le roi s'occupe aussi du bien moral des malheureux qui y doivent être enfermés : les prêtres de Saint-Lazare sont chargés « du soin et de l'instruction du spirituel, pour l'assistance et la consolation des pauvres ».

La deuxième partie de l'édit est remplie par l'énumération des droits et privilèges que le roi accorde à la nouvelle fondation : tous les « biens, droits, profits et émoluments » de la Pitié, du Refuge, de la Savonnerie, de la Maison de Scipion et de Bicêtre. Reviendra également à l'Hôpital général le montant des testaments ou des legs faits « en faveur des pauvres sans mention spéciale ». Enfin les communautés d'arts et métiers sont tenues « de contribuer à l'établissement et subsistance dudit grand œuvre » dans la mesure de leurs moyens.

L'édit de 1656 fait ainsi connaître la pensée fondamentale du gouvernement royal : suppression immédiate de la mendicité.

Cet Hôpital général, les créateurs le veulent puissant, durable, prospérant par le travail, « car ce fut l'oisiveté qui causa les révoltes, puis la décadence, enfin la ruine des hôpitaux fondés par Henri II et Louis XIII ». Et le roi lui assurera des revenus considérables parce que c'est encore le manque d'argent, venant s'ajouter au désordre, qui ruina l'entreprise de ses prédécesseurs.

S'adressant aux directeurs de l'Hôpital, le souverain espère que leur charité, leur dévouement au bien public, leur conscience à s'acquitter de leurs fonctions « les porteront à s'employer vigoureusement »; il les presse de se mettre sans retard au travail afin que ne tardent pas à se marquer « les premiers effets de leur administration ».

L'Hôpital général, dont Bicêtre devait être l'élément le plus important, est ainsi fondé. Après l'adjonction, dès 1656, de la Salpêtrière, il comprenait tous les grands hôpitaux de Paris. On y recevait hommes, femmes, vieillards, enfants: le gouvernement réunissant sous une direction commune tous les services de l'assistance publique.

ESPOIRS ET DÉCEPTIONS. — L'Hôpital général -- Bicêtre en particulier — après avoir été fondé dans les vues les plus charitables, les plus généreuses, ne devait pas, hélas! répondre, du moins en grande partie, aux espoirs des fondateurs.

En ses célèbres *Tableaux de Paris*, Sébastien Mercier parlant de Bicêtre à la veille de la Révolution, s'exprime ainsi :

« Ulcère terrible sur le corps politique, ulcère profond, sanieux, qu'on ne saurait envisager qu'en tournant les regards. Jusqu'à l'air du lieu, que l'on sent à quatre cents toises, tout vous dit que vous approchez d'un lieu de force, d'un asile de misère, de dégradation et d'infortune ». En ses célèbres *Observations d'un voyageur anglais*, Mirabeau nomme Bicêtre un asile « de toutes les tyrannies, de toutes les corruptions, de toutes les atrocités, de toutes les douleurs ». Et Michelet en son *Histoire de la Révolution* : « Rongés par la vermine, nourris de pain moisi, entassés dans des lieux humides, pauvres et malades enviaient le bagne comme un paradis ».

Pour apprécier d'une manière équitable l'œuvre réalisée par Vincent de Paul, Pomponne de Bellièvre, Louis XIV, Mazarin, et leurs successeurs, il importe de s'adapter aux idées, aux sentiments, à l'état social et économique de l'époque où les faits et les événements en question se sont déroulés. Il est déraisonnable, voire enfantin de juger des mœurs et des faits des XVIIe et XVIIIe siècles d'après les idées et les sentiments de l'époque où nous vivons nous-mêmes, lesquels iront eux-mêmes se modifiant.

Ci-contre : L'ANCIENNE CHAPELLE DE BICÊTRE. (MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.)


Hospice de Bicêtre

L'Hôpital général en était arrivé à constituer un corps immense, une ville dans la ville, aux besoins et aux organes nombreux, divers, sur bien des points en contradiction les uns avec les autres. Il était devenu hospice, hôpital, maison de retraite, asile pour enfants abandonnés, pour vieillards nécessiteux ou infirmes, renfermerie pour mendiants, et par surcroît maison de force, prison pour condamnés par arrêt de justice, pour détenus par mesure de police ou par lettre de cachet.

Or, par sa constitution même, la France de l'Ancien régime n'était rien moins que faite pour la direction et l'administration d'une pareille agglomération en son étendue, sa multiplicité, sa variété incohérente. Il y aurait fallu une organisation administrative, aux rouages précisément adaptés à leur fin, comme celle dont nous constatons de nos jours l'utilité, l'exagération et les abus.

Dans l'ancienne France une administration pareille, non seulement n'aurait pu être réalisée, mais n'aurait pu être conçue. Règne, en leur diversité et variété infinies, des indépendances et initiatives individuelles, lesquelles faisaient la vigueur, la belle activité de la nation, l'originalité de son épanouissement, mais devaient être fatales au gigantesque établissement que constituait l'Hôpital général, alors qu'une administration centralisée, paperassière et minutieuse comme celle dont nous sommes pourvus de nos jours, aurait paré aux abus graves qui ne tardèrent pas à se développer.

Ajoutons que les abus, les horreurs, les atrocités de Bicêtre, ont été exagérés. La tendance des écrivains est de produire des faits intéressants, frappants, émouvants, de manière à captiver l'attention du lecteur. Présenter Bicêtre comme un enfer auprès duquel celui que régit le grand Satan aux cornes noires paraîtrait un paradis, était un moyen d'atteindre le but. Aussi, parmi les contemporains des faits et des événements retracés, s'est-on trop souvent arrêté à ceux qui les ont présentés sous le jour le plus violent, jusqu'à puiser dans les *Mémoires* de Latude qui ne sont qu'un tissu de mensonges grossiers. On a fait toute confiance au pamphlet de Mirabeau écrit avec sa fougue, sa passion, ses exagérations coutumières; pour réaliser un dramatique tableau de la vie à Bicêtre au XVIIIe siècle, on est monté jusqu'à Victor Hugo écrivant le *Dernier jour d'un condamné*, pour aboutir enfin au plus génial, mais au moins exact des historiens en ses envolées sublimes, l'admirable et invraisemblable Michelet.

Et puis ne convient-il pas de tenir compte des mœurs et des sentiments du temps?

On parle avec indignation de la saleté qui régnait en l'hospice de Bicêtre; à quoi nous ne contredisons pas; mais est-il bien certain que Bicêtre fût au XVIIe siècle plus sale que la palais du Louvre où régnaient nos rois?

BICETRE



N°1. LA TOILETTE

BICETRE

N° 2. LE FERREMENT

BICETRE



N°3. LE SERMON

BICETRE



N°4. LE DEPART

Le Louvre royal était réputé pour les puanteurs dont il était infecté. Les fossés en recevaient journellement le contenu des chaises-percées versé par les fenêtres. Les sculptures, pierres et ornements du monument s'en festonnaient de guirlandes et astragales. Dans l'intérieur du palais, dans les antichambres et galeries, comme d'ailleurs dans la suite encore à Versailles, un chacun satisfaisait tranquillement ses besoins. Madame Palatine, belle-sœur de Louis XIV, se plaint de ne pouvoir sortir de sa chambre sans se heurter à un Monsieur qui, contre le mur, arrose le parquet.

On s'indigne d'autre part, et encore avec raison, de la dureté, voire de la cruauté des détentions infligées à Bicêtre aux prisonniers de la Force, comme on appelait la partie de l'établissement réservée aux condamnés; mais ici également convient-il de tenir compte de l'extrême rigueur des pénalités pratiquées à cette époque, où la peine de mort était infligée pour des délits qui nous semblent aujourd'hui de peu d'importance.

L'histoire de « la pie » en est demeurée célèbre. Une jeune femme de chambre, soupçonnée d'avoir dérobé une cuillère d'argent, est pendue. La cuillère se retrouve dans le nid d'une pie voleuse. De ce jour, à chaque anniversaire de la mort de la jeune fille, une messe fut dite en sa paroisse, la « messe de la pie », où le peuple venait en grand nombre prier pour la défunte.

En son importante histoire de Bicêtre, Paul Bru estime que Latude fut incarcéré pour une vétille; au Parlement cette vétille l'eût fait condamner à mort. En Angleterre, en cette libérale Angleterre, idéal célébré en un délire d'enthousiasme par les philosophes français du XVIIIe siècle, les pénalités infligées par les tribunaux étaient plus rigoureuses encore. Au témoignage de l'Anglais interviewé par Mirabeau : « Détourner une brebis ou un cheval, arracher quelque chose des mains d'un individu et s'enfuir, voler cinq shillings dans une boutique, prendre dans la poche de quelqu'un la somme de douze pence, autant de crimes qui méritent la mort ».

Ajoutons que les pauvres, les condamnés détenus à Bicêtre y trouvaient une assistance morale qui leur ferait peut-être défaut aujourd'hui. « L'abbé Bonnefoi, — écrit ce libre-penseur impénitent que fut Retif de la Bretonne — servait les pauvres les plus repoussants, les plus abandonnés; il se privait du nécessaire pour les secourir. J'ai entendu de sa bouche à l'infirmerie de la Miséricorde, — celle des prostituées traitées pour maladies vénériennes — les vérités les plus consolantes de la religion annoncées de la manière la plus attendrissante à la malheureuse qu'il administrait : il toucha le cœur plus corrompu que le corps; il la résigna, il lui inspira la patience en charmant ses douleurs :

— Ma chère sœur, voici Dieu lui-même qui vient vous visiter.

« Son air de conviction, écrit Retif, la frappa, la convainquit. En sortant elle dit aux sœurs de service — on les nommait « sœurs » bien que ce fussent des infirmières laïques :

— Mes très chères sœurs, encore plus de propreté, je vous en conjure au nom de Dieu !... »

Que de pauvres gens vinrent s'enfermer volontairement à Bicêtre ! Nombre d'entre eux en arrivaient à payer une modique pension pour être admis.

On délivrait fréquemment à l'un ou l'autre détenu ce qu'on nommait un « billet de confiance », qui permettait à l'intéressé de sortir librement dans Paris pour l'une ou l'autre affaire qui réclamait ses soins. Le concierge dressait journellement la liste de ceux qui devaient sortir; il les accompagnait jusqu'à la « porte des champs », en leur recommandant d'être de retour sur les sept heures du soir en été, quatre heures en hiver. Tous évidemment ne revenaient pas se remettre sous clé, mais ceux qui s'y dérobèrent furent une minime exception.

Michel Arny, savetier de son métier, était détenu à Bicêtre comme prisonnier de droit commun. Quand vint le moment où devait finir sa captivité, il demanda à y rester, disant qu'il y était plus heureux qu'avec sa femme. L'économe fit valoir auprès du lieutenant de police qu'Arny pourrait subvenir aux frais de sa détention en travaillant aux chaussures des autres détenus et le savetier obtint satisfaction.

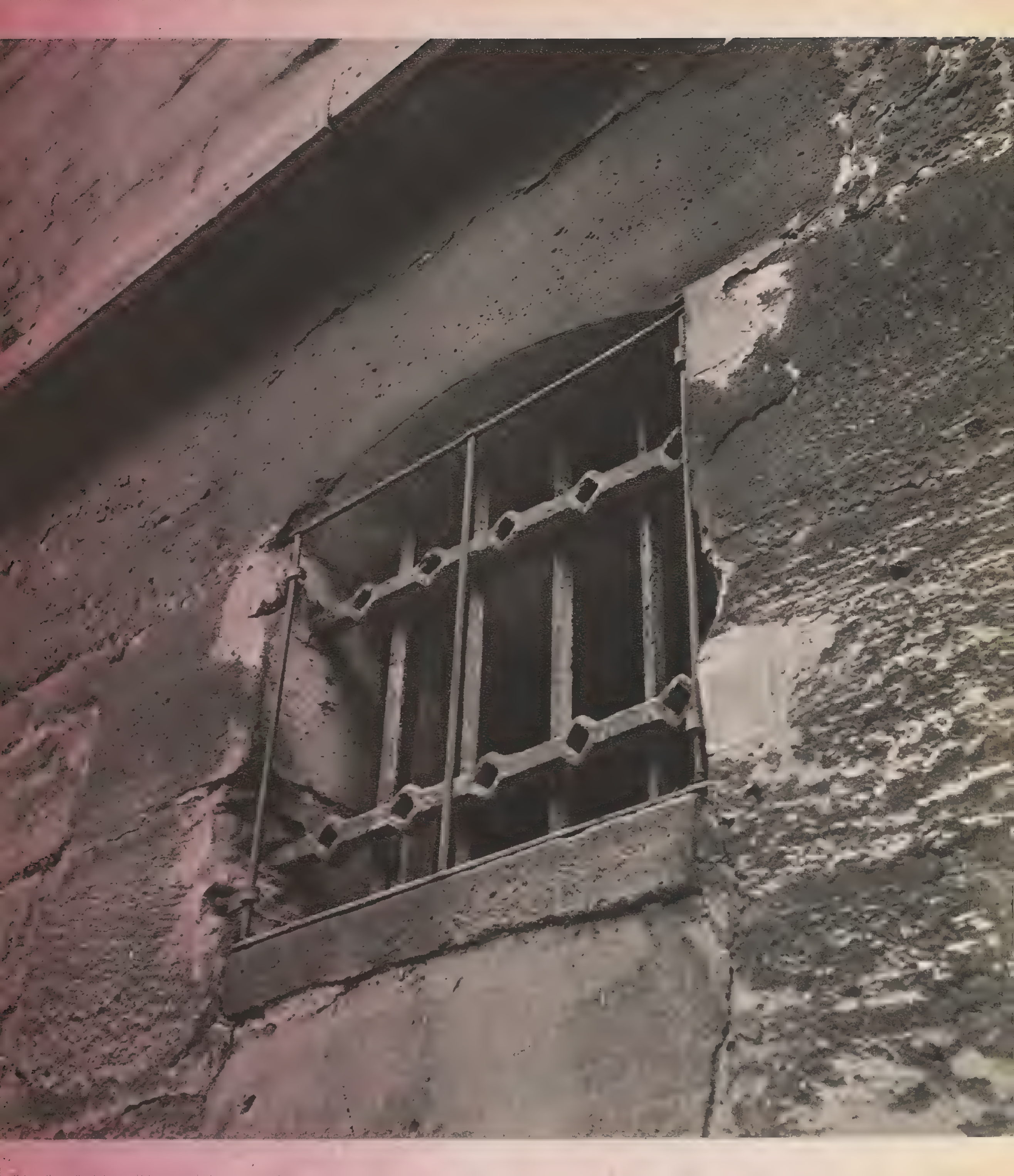
Nous lisons en un factum anonyme conservé aux archives de l'Assistance publique, rédigé vers 1780, document inédit :

« On a répandu toutes sortes de calomnies sur l'Hôpital général... Il suffit d'y faire une visite : vous verrez avec joie l'ordre, la modestie, la piété, le silence et le respect parmi une multitude incapable autrefois de la moindre discipline ».

Après la prise de la Bastille, les portes de Bicêtre furent ouvertes aux détenus, mais Bailly, le célèbre maire de Paris, ne tarda pas à protester en une lettre au président de l'Assemblée nationale (29 novembre 1789) :

« Je fais observer que ce sont des gens sortis de Bicêtre qui commettent la plus grande partie des désordres et des vols dont on se plaint actuellement à Paris ». Peu après Bailly ajoute en une autre épître : que si les détenus de Bicêtre étaient enfermés illégalement — une lettre de cachet était devenue une illégalité — ils n'étaient pas pour cela enfermés injustement.

Et les cabanons de Bicêtre se repeuplèrent; sans parler des fous et des malades qu'on avait conservés.



LES FOUS. — Les observations que nous venons de formuler nous ont été inspirées par la lecture des ouvrages qui ont été jusqu'à ce jour consacrés à l'Hôpital général, à l'hospice de Bicêtre en particulier, et qui nous ont semblé prendre par moments comme une allure de pamphlets; nous n'en conclurons cependant pas que tout y était au mieux, hélas! loin, très loin de là. Pour réelle que doive être l'indulgence qu'il convient de témoigner en ce domaine aux contemporains, — étant donné l'état des mœurs, celui des connaissances et des pratiques médicales — il n'en demeure pas moins qu'en pénétrant dans l'histoire de l'Hôpital général, notamment de l'hospice de Bicêtre, on s'y heurte trop souvent à des aspects qui font frémir.

Bicêtre était donc devenu sous l'Ancien régime, quand et quand prison, asile et hôpital. L'hôpital comprenait deux sections principales : les fous et les vénériens.

Entrons dans le quartier des fous.

On a vu que l'Hôpital général avait été fondé en 1656. Le 7 septembre 1660, le Parlement de Paris décidait qu'il serait « pourvu » pour recueillir les aliénés. A leur réception ils étaient conduits au lieu de leur installation et vêtus de l'uniforme de la maison : habit et culotte de tiretaine grise, bas et bonnet de laine, sabots de bois. Jusqu'au deuxième quart du XVIII[e] siècle, ceux d'entre eux qui n'étaient pas atteints de délire furieux pouvaient librement circuler dans les cours et jardins, mais à dater de 1730 il leur fut interdit de quitter les lieux qui leur étaient destinés. Ceux-ci étaient situés au quatrième emploi — nous dirions quartier — formé de bâtiments neufs. Au point de vue médical, les soins qu'on leur donnait étaient des plus rudimentaires, pour ne pas dire inexistants. Aussi à dater du troisième quart du XVIII[e] siècle, Bicêtre se mit-il à refuser de recevoir les aliénés qui lui étaient envoyés de l'Hôtel-Dieu lorsqu'ils manifestaient encore, ne fût-ce que par moments, des lueurs de raison. Bicêtre ne recevait donc plus que des fous réputés incurables pour lesquels l'hospice devenait une véritable prison, où nombre d'entre eux vivaient enchaînés.

Faut-il néanmoins suivre Mirabeau en ses affirmations. « Au quartier des fous, écrit-il en ses *Observations*, il n'y a pas même un médecin. Les gardiens les excitent en les montrant pour six liards comme des bêtes curieuses ». Un fou atteint de la monomanie de la persécution se tenait tranquille quand on le laissait en paix; mais il était pris d'un délire morbide quand un inconnu entrait dans sa cellule. « Eh bien, ajoute Mirabeau, cette porte est ouverte vingt fois par jour par tous les geôliers afin que chacun puisse se rassasier du spectacle de ses convulsions ».

Ci-contre :
LA FENÊTRE D'UN CACHOT.

Plus de confiance méritent les rapports de caractère administratif. Le suivant, de novembre 1760, ne laisse pas d'être sévère. Il y est question des « imbéciles et fols » enfermés à Bicêtre dans le « bâtiment neuf » avec les épileptiques, les écrouelleux, les teigneux. « Un lieu inabordable par l'air infect qu'on y respire ». Deux cent quarante-neuf loges y ont été aménagées dont chacune peut recevoir deux hommes; les furieux sont enchaînés. Quant aux fous paisibles ils sont installés dans un gros pavillon où ils peuvent se promener dans la cour. Ils y ont à leur disposition un réservoir alimenté par l'eau de la fontaine d'Arcueil où ils peuvent se baigner. « On entend jour et nuit dans ces quartiers un bruit épouvantable : les uns chantent; les autres pleurent, on y jure, on y prophétise, on rit, on se bat, on danse, c'est un déraisonnement perpétuel. » (Mémoire sur Bicêtre, novembre 1760, Archives nationales, F 15).

En 1790 est entreprise l'inspection des prisons; elle arrive aux fous à Bicêtre. Ils sont logés dans l'emploi Saint-Prix; régis par un gouverneur, assisté de treize personnes de service. Cent-soixante-treize loges où les fous couchent seuls. On a remarqué depuis longtemps, ajoute le rapporteur : 1° qu'un cinquième des fous qui y sont détenus recouvrent annuellement leur bon sens et sont rendus à leur famille; 2° que parmi les guérisons, les trois quarts étaient celles de malades venus, après y avoir été soignés, de l'Hôtel-Dieu.

Ce fut en cette année 1790 que fut inventée, par un tapissier de Bicêtre, nommé Guilleret, la camisole de force qui amena une si grande amélioration dans l'existence des fous furieux; gilet de toile forte à longue manches qui pouvaient se rattacher derrière le dos de celui qu'on voulait mettre dans l'impossibilité de nuire.

Enfin parut l'illustre Pinel — Philippe Pinel — nommé médecin chef de la section des aliénés, le 11 septembre 1793. En dépit de mille protestations, objurgations, avertissements prédisant les pires catastrophes, il eut le lumineux courage de débarrasser de leurs chaînes les fous de l'hospice réputés les plus dangereux. Son fils Scipion a donné un récit de la scène qui vaut d'être reproduit :

« Le premier auquel Pinel s'adresse est le plus ancien dans ce lieu de misère : un capitaine anglais, enchaîné depuis quarante ans. Il est regardé comme le plus terrible de tous les aliénés depuis que, dans un accès de fureur, il a frappé d'un coup de ses menottes un des servants à la tête et l'a tué sur place.

« Pinel entre seul dans sa loge :

— Capitaine, si je vous fais ôter vos fers et si je vous donne la liberté de vous promener dans les cours, me promettez-vous d'être raisonnable et de ne faire de mal à personne?

Ci-contre : Un coin de la cour des « Paisibles » a l'Hopital Bicêtre en 1824. (Gouache de Bertin.) Musée Carnavalet.



— Je te le promets. Mais tu te moques de moi...

— Croyez à ma parole, devenez confiant et docile. Je vous rendrai la liberté, si vous vous laissez mettre ce gilet de toile à la place de vos chaînes...

Le capitaine se prête de bonne grâce à ce qu'on exige de lui. Ses fers sont détachés et l'on se retire en laissant la porte de sa loge ouverte.

« Plusieurs fois il se lève sur son séant et retombe; depuis si longtemps qu'il est assis il a perdu l'usage de ses jambes; enfin il parvient à se tenir en équilibre et, du fond de sa loge obscure, il avance en chancelant vers la porte. Son premier mouvement est de regarder le ciel. Il s'écrie en extase :

— Que c'est beau!

Pendant toute la journée il ne cesse de courir, de monter les escaliers, de les descendre en disant toujours :

— Que c'est beau! que c'est bon!

« Le soir il rentre de lui-même dans sa loge, dort paisible sur un lit meilleur qu'on a préparé et, durant deux années qu'il passe encore à Bicêtre, il n'a plus d'accès de fureur; il se rend même utile dans la maison en exerçant une certaine autorité sur les fous dont il s'établit comme le surveillant. »

Bien des malheureux furent enfermés à Bicêtre dont la folie ne consistait qu'en bizarreries de caractère ou singularités. A l'époque de la Révolution, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, en un rapport au comité de mendicité, déclarait avoir trouvé enfermés à Bicêtre comme fous, trente-deux malheureux qui ne l'étaient pas. On citera l'abbé Marie-Nicolas Fournier qui, enfermé à Bicêtre comme attaqué de démence, se verra appelé dans la suite aux plus hautes fonctions. L'ordre d'incarcération est du 12 prairial an IX (1er juin 1801) et la mise en liberté du 5 messidor suivant (24 juin). La démence de l'abbé Fournier avait consisté en une protestation en chaire contre la condamnation et l'exécution de Louis XVI. L'abbé Fournier deviendra chapelain de l'empereur; il mourra évêque de Montpellier.

LES VÉNÉRIENS. — Le bâtiment des « grands remèdes » où étaient traités les vénériens était situé à l'entrée de la maison, divisé en deux parties; l'un nommé la Miséricorde, réservé aux femmes jusqu'au nombre de trois cents, réparties en neuf salles; l'autre « Saint-Eustache », réservé aux hommes qui pouvaient y être casés jusqu'au nombre de deux cents.

Ces malades étaient traités en 1535 dans la grande salle de la Trinité que les confrères de la Passion vinrent occuper pour y donner leurs spectacles de caractère dramatique et religieux. Les vénériens furent transférés à l'Hôtel-Dieu où ils demeurèrent jusqu'en 1559; mais les administrateurs de l'hôpital acca-

Ci-contre : GRAFFITI ET FIGURES AVEC BONNETS PHRYGIENS EXÉCUTÉS PAR DES PRISONNIERS SOUS LA RÉVOLUTION.





blaient de plaintes les magistrats du Parlement contre l'infection et l'incommodité que les malades en question, de plus en plus nombreux, répandaient autour d'eux. La Cour ordonna qu'ils seraient traités en l'hôpital de la rue de Lourcine — aujourd'hui rue Broca — d'où ils furent transférés à Bicêtre.

Dans la maison de Bicêtre furent aménagés au premier et au deuxième étage cinquante-huit lits, pour chacun des deux sexes; le reste du bâtiment réservé aux malades qui y attendaient les remèdes qui devaient leur être administrés.

Le traitement s'étendait sur une période régulièrement fixée à quarante-six jours. Les patients y étaient admis à tour de rôle; dans l'ordre des inscriptions, car il y avait toujours foule de candidats; par époques, la presse en était telle que des femmes de vie légère, d'une légèreté professionnelle, s'y faisaient inscrire par avance en vue du mal à venir. Les quarante-six jours de traitement écoulés, l'intéressé avait encore droit à quinze jours de convalescence, après lesquels il était déclaré guéri et invité à céder la place à un nouvel arrivant.

Les femmes en expectative de remèdes étaient, durant les journées d'attente, occupées à confectionner le linge de la maison. Il arrivait que ces malheureuses attendissent des mois et des mois, voire une année, que vînt leur tour d'être soignées.

Nous venons de dire que les clients passaient suivant l'ordre d'inscription; avec tour de préférence pour les femmes enceintes, les nourrices, les gens mariés, les soldats de la garde parisienne, ceux et celles enfin qui étaient reconnus ne pouvoir attendre plus longtemps sans péril de mort.

Un règlement de 1781 fournit des détails sur le traitement en usage. L'appel des malades nouvellement admis se faisait le samedi. Ceux qui avaient été nommés étaient tout d'abord purgés, après quoi les apprentis chirurgiens, ceux qu'on nommait les gagnants-maîtrise, leur faisaient prendre des bains d'une durée de deux heures en d'énormes baignoires où quatre individus étaient plongés simultanément. Ces bains se poursuivaient quotidiennement durant neuf jours, après quoi le malade était mené à confesse où se purgeait son âme, puis le corps était purgé une seconde fois; après quoi commençaient les frictions journalières ou onctions mercurielles, qui s'étendaient généralement sur une période de quatre semaines en se répétant deux fois par jour. Les frictions terminées le malade était encore purgé deux fois et entrait en convalescence; une convalescence, avons-nous dit, de quinze jours, après lesquels le patient était déclaré guéri.

Les vénériens n'étaient pas admis à fréquenter dans l'enceinte de l'hospice les autres pensionnaires; on les tenait particulièrement éloignés des « bons pauvres »; mais les malheureux ne devaient pas être privés des secours et du soulagement moral que peut donner la religion. En 1771 fut construite, donnant sur la cour des hommes et sur celle des femmes, une chapelle où la messe était

Ci-contre :
ANCIENNE PORTE D'ENTRÉE.

célébrée les dimanches et jours de fête religieuse. Les malades, hommes et femmes, se mettaient aux fenêtres d'où ils pouvaient suivre, guidés par des sonneries de cloches, les phases de l'office divin.

L'entassement des malades dans les chambres qui leur étaient destinées devint tel qu'il fallut en coucher jusqu'à huit et dix dans un même lit; nombre d'entre eux préféraient passer la nuit couchés à terre.

« A Bicêtre, lisons-nous dans le rapport d'un médecin principal, un si grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe sont envoyés pour y être guéris, que les lieux où ils sont traités en sont fort resserrés et que d'ailleurs, depuis le temps que les lieux sont employés à cet usage, le mercure a si fort travaillé sur les murailles qu'il y est pour ainsi dire attaché, ce qui produit dans le lieu un air fort mauvais et fort corrompu, qui cause à ces malheureux et à ces malheureuses des maux de bouche et d'autres infirmités qui obligent à les garder longtemps en convalescence — au delà des quinze jours réglementaires — pour les rétablir, à quoi il serait nécessaire de remédier. »

Un des faits abusifs dans le traitement des vénériens sous l'Ancien régime contre lequel s'élèvent le plus vivement les historiens de notre temps, est celui qui consistait à fustiger les malades, une première fois au début du traitement, une seconde fois à l'issue de la cure. « Que l'on fasse entendre à ceux qui se trouvent à l'hôpital, attaqués du mal vénérien et qu'on y envoie (aux Petites-Maisons) qu'ils ne seront reçus qu'à la charge d'être sujets à correction avant toute chose et fouettés, ce qui sera certifié par leur billet d'envoi, bien entendu à l'égard de ceux qui auront gagné le mal par leurs désordres et leur débauche », le règlement stipulant précisément que seraient dispensés de la correction ceux qui auraient contracté le mal dans le mariage, comme la femme par le mari, ou une nourrice par l'enfant.

Les Petites-Maisons étaient un hôpital parisien réservé aux fous et aux vénériens, tirant son nom des petites cellules ou cabanons où les malades étaient placés.

A notre connaissance l'usage du fouet auquel étaient soumis les vénériens à Bicêtre ne dépassa pas le XVIIe siècle; un document du temps en donnerait la raison : « Nombre de malades refusent de se soumettre à la fustigation et ne peuvent donc être envoyés de l'hôpital au « grand bureau » — régissant l'hôpital et réglant le sort des prisonniers — en sorte qu'ils reviennent à l'hôpital, ce qui cause un très grand désordre parce que cette maladie devient incurable et que l'hôpital n'est pas déchargé de cette sorte de maladie ».

Ce ne fut en effet qu'à dater de 1689 que les vénériens furent admis à l'Hôpi-

Ci-contre : RESTIF DE LA BRETONNE, GRAVURE DE BERTHET, D'APRÈS BINET. (B. N. EST.)


Nic. Ed. RESTIF, Fils-EdME.

tal général, Bicêtre et Salpêtrière; auparavant ils étaient renvoyés au « grand bureau » qui décidait du lieu où ils seraient traités.

Le Père Richard raconte en ses *Souvenirs* relatifs à Bicêtre que, sur la fin de l'Ancien régime, le duc de Bourbon vint visiter l'hospice avec son fils, le jeune duc d'Enghien qui menait vie joyeuse, afin de l'édifier par le spectacle des vénériens. Un « gagnant-maîtrise » leur fit parcourir les salles. Le jeune homme en paraissait très impressionné. Déjà son père se félicitait de l'heureux résultat obtenu, quand le jeune homme demanda à leur guide :

— Mais parvenez-vous, à guérir ces malheureux?

— Assurément, mon prince.

Et le père, levant les bras, désolé :

— J'ai perdu mon temps et ma peine!

En 1783 le baron de Breteuil, qui fut un ministre remarquable par sa bonté autant que par sa distinction et son intelligence, visita les différents « emplois » de l'Hôpital général. Frappé à Bicêtre de l'état lamentable où se trouvaient la Miséricorde et Saint-Eustache, il décida de transformer le couvent des Capucins, au faubourg Saint-Jacques, en un hôpital spécialement aménagé pour le traitement de ceux qui souffraient du mal si méchamment mis sous le nom de cette charmante déesse Vénus; mais les travaux commencés furent abandonnés, et ce ne fut qu'en 1792 que, par les soins de l'Assemblée constituante, les travaux ayant été repris et poussés activement, le 12 mars, les vénériens de Bicêtre furent transférés au nouvel hôpital.

LES INFIRMERIES. — Les infirmeries destinées aux prisonniers étaient situées dans le bâtiment de la Force; elles étaient au nombre de cinq, dénommées: Saint-Lazare, Saint-Roch, Saint-Denis, Bellevue et Saint-Germain. Au total cent soixante-quatorze lits, qui auraient été suffisants pour les malades provenant des détenus et pensionnaires que contenait Bicêtre; mais comme il n'y avait alors d'infirmerie dans aucune des prisons de Paris, c'était à Bicêtre qu'étaient transférés les malades de la prison de la Force, de la Tournelle, de la Conciergerie et du Châtelet. En sorte que les infirmeries de Bicêtre pour leurs cent soixante-quatorze lits comptaient parfois plus de deux cents malades; ce qui faisait rapprocher deux lits l'un de l'autre de manière à y caser trois patients.

Ces infirmeries étaient réparties en deux classes, les unes dites « infirmeries libres » où étaient soignés les « bons pauvres » et ceux des hôtes de la maison

Ci-contre : LA GRANDE COUR.



qui ne vivaient pas sous une contrainte légale; dans les autres étaient soignés les « prisonniers », séparation déterminée par une question de surveillance qui se comprend aisément.

Il y faut ajouter une infirmerie pour les enfants de la « correction », qui étaient détenus à Bicêtre pour fautes plus ou moins graves, généralement à la requête de leurs parents. Y était attaché un infirmier aux fonctions définies par son titre : « tueur de poux ».

Les prisonniers et pensionnaires recevaient quotidiennement, matin et soir, la visite d'un chirurgien; l'après-midi celle de deux gagnants-maîtrise.

Il importe de noter que, dans les infirmeries en question, n'étaient guère traitées que les maladies de caractère général, épidémiques; telles que la gale, les scrofules, le scorbut, la petite vérole, les fièvres putrides ou contagieuses; ceux qui étaient atteints d'une maladie de caractère personnel, aigu, étaient transportés à l'Hôtel-Dieu ou à l'hôpital Saint-Louis; ils n'étaient gardés à Bicêtre que dans les cas où l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis manquaient de place.

Une fois guéris les pensionnaires ou détenus étaient ramenés à l'hospice.

Le transfert s'opérait sur des brancards par les gardes de Bicêtre en leur habit blanc, veste et parements bleus, boutons jaunes, bas rouges et chapeau bordé d'or; transport qui ne laissait pas, si nous en croyons quelques contemporains, de prendre parfois un caractère tragique. Il arrivait que le malheureux, transféré d'un lieu à l'autre, n'arrivait à destination qu'à l'état de mourant. Au témoignage d'un mémoire anonyme, daté de 1792, conservé aux archives de l'Assistance publique, les porteurs « mettaient le long de la route la pitié des passants à contribution » pour s'enivrer avec le produit des aumônes extorquées au nom du patient, laissant celui-ci sur son brancard à la porte du cabaret. L'auteur ajoute : « Cet abus était tel que parfois les conducteurs perdaient le moribond en route ».

« Par une contradiction frappante, dit encore notre texte, en sortant de Paris on rencontrait des malheureux (venant de Bicêtre) qui allaient mourir à l'Hôtel-Dieu; mais en quittant Bicêtre pour retourner dans la capitale, on ne rencontrait que des femmes attaquées du mal honteux, conduites par des agents de police, qui venait subir les grands remèdes ».

Un rapport rédigé en 1790, au début de la période révolutionnaire, se plaint du froid, de l'humidité, du défaut de renouvellement d'air dans les infirmeries de Bicêtre, enfin de l'engorgement causé par le trop grand nombre de malades qui venaient, soit de la maison même, soit des habitants libres de la ville, soit, comme nous venons de le dire, des autres prisons de Paris, « la moitié de ces derniers arrivant moitié pourris de scorbut, de gale, de vérole (petite vérole) dont les miasmes putrides, concentrés dans des locaux trop resserrés, occasion-

Ci-contre : Lettre de Louis XIV ordonnant la mise en liberté de prisonniers enfermés a Bicêtre le 26 juillet 1678, contresigné par Colbert. (Musée de l'Assistance publique)

De Par Le Roy

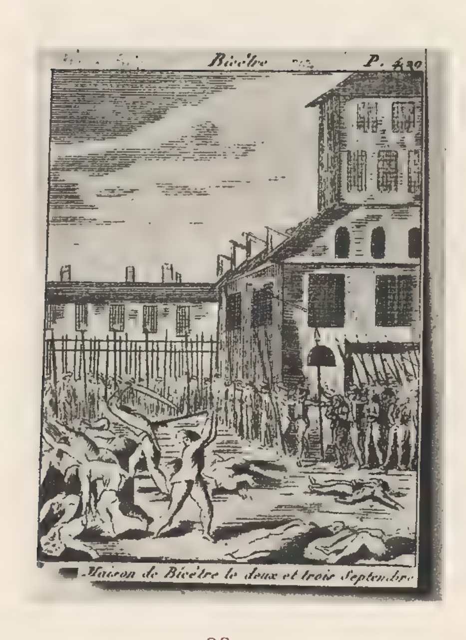
Chers et bien amez, voulant que les nommez Robert Samuel, Genevieve Malingre sa femme, et Marie et Genevieve Samuel leurs filles qui ont esté conduites à l'Hospital general de nre bonne ville de Paris soient mises en liberté, Nous vous mandons et ordonnons de les faire sortir dudit Hospital incontinant la presente receue, si n'y faites faute, car tel est nre plaisir. Donné à S. Germain en Laye le xxv jour du mois de Juillet 167[illegible]

[illegible]

[illegible]

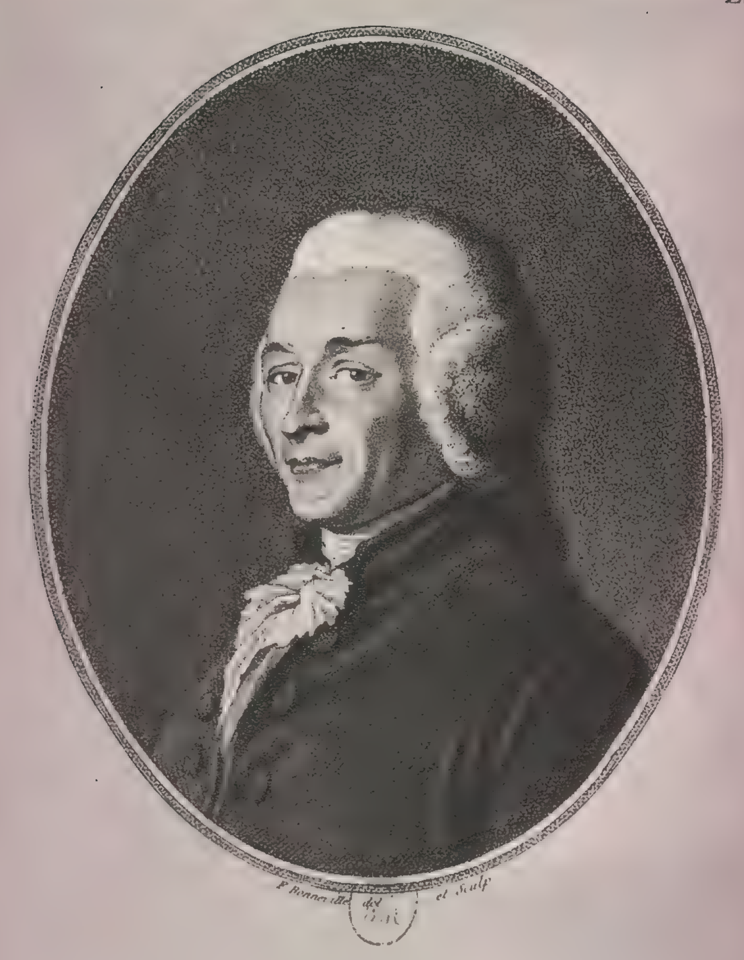
nent des fièvres malignes et putrides très dangereuses et font tourner la plupart des ulcères en gangrène ».

Les réformes introduites par la Révolution remplacèrent les infirmeries de Bicêtre par des ateliers où prisonniers et pensionnaires œuvraient sainement. On ne conserva, pour le moment, qu'une seule infirmerie qui, bien ordonnée, bien aérée, répondit aux besoins de la maison avec visites quotidiennes par un médecin et un chirurgien chef.



Maison de Bicêtre le deux et trois Septembre

Lat.



J. I. GUILLOTIN

Député à l'Assemblée Constituante



EPOQUE CONTEMPORAINE. — Nous la daterons de la Révolution. L'histoire de Bicêtre dans les premières années de l'ère nouvelle est marquée par deux événements saillants : ce fut dans la cour de Bicêtre que, le 17 avril 1792 sur les sept heures du matin, fut mise à l'essai la machine à couper des têtes, imaginée par le Dr Guillotin. L'essai fut fait sur trois cadavres, deux hommes et une femme. Les prisonniers s'étaient mis aux fenêtres d'où ils suivirent l'opération avec l'intérêt qu'on imagine. Celle-ci réussit dans la perfection. On conte que le vieux Sanson, dernier exécuteur des sentences capitales du Parlement de Paris, aurait dit en voyant ces têtes si facilement détachées du tronc :

— Belle invention ! pourvu qu'on n'abuse pas de la facilité !

Hélas ! une année ne sera pas écoulée que les craintes de l'ancien bourreau n'auront trouvé qu'une trop abondante justification.

Le second des événements en question se place le 3 septembre de cette même année 1792 : la tragique répercussion dans l'enceinte de Bicêtre des massacres de septembre. Les « assommeurs » arrivèrent de la Salpêtrière en foule hurlante,

Ci-contre : LE RÉSERVOIR AUJOURD'HUI ASSÉCHÉ OU L'ON DÉVERSAIT L'EAU PUISÉE DANS LA BIÈVRE PAR LES PRISONNIERS.



débraillés, armés de haches, de sabres rouillés, de vieux fusils; le plus grand nombre de barres de fer ou de gourdins de bois. Au greffe ceux qui s'étaient improvisés chefs de la bande, demandèrent le registre d'écrou. Et voilà solidement installé un beau tribunal. Les prisonniers comparaissent l'un après l'autre; ceux que le président, après avoir jeté les yeux sur le livre d'écrou juge innocents, sont immédiatement mis en liberté aux cris de « Vive la nation! »; les autres, jugés coupables, sont marqués à la craie d'une croix dans le dos et traînés au jardin attenant à l'église où ils sont assommés à coups de massues. Le nombre des victimes du 3 septembre à Bicêtre a d'ailleurs été exagéré. On a parlé de milliers d'êtres égorgés. Avec précision, Paul Bru ramène le chiffre des victimes à 173 morts, parmi lesquels trente-trois enfants.

Mais le grand événement de l'histoire de Bicêtre dans les années révolutionnaires fut la réforme même de l'établissement et dans le sens le plus heureux. Nous avons déjà noté que, par sa structure sociale et politique la France de l'Ancien régime n'était pas faite pour l'administration d'une institution comme l'Hôpital général. Mais voici une organisation régulièrement, précisément ordonnée. En voyant de nos jours le grand établissement propre, bien rangé, les belles cours spacieuses aux ombrages émondés, aux lisses pelouses vertes, par endroits égayées de fleurs, les salles claires, spacieuses, aérées, on serait tenté de se mettre d'un mouvement instinctif la main devant les yeux comme pour se cacher le spectacle qu'évoque l'Hôpital général de l'Ancien régime.

Le 12 mars les vénériens, avons-nous dit, furent transférés de Bicêtre au couvent des Capucins; les épileptiques furent séparés des fous. Ils y seront désormais traités en malades. Quant à ceux qui sont atteints d'une affection traitée spécialement dans l'un des hôpitaux de Paris, ils ne seront plus admis que dans ces hôpitaux.

A dater de l'institution de la Préfecture de police (1800) la prison est administrativement séparée à Bicêtre de l'hospice-hôpital; mais il fallut trente ans pour l'amélioration du couchage et parvenir à ce qu'il n'y eût plus jamais qu'un seul malade couché dans un lit.

En 1836, à Bicêtre, la prison est définitivement supprimée. Les hôtes, au nombre de 437, en sont transportés à la Roquette. En 1870, l'établissement est confié à l'autorité militaire qui y installe des ambulances; sur quoi Bicêtre va prendre le caractère dont il est marqué aujourd'hui : un hospice-hôpital où l'on reçoit les aliénés, les épileptiques, les cancéreux, égalements des malades temporaires; d'autre part des enfants arriérés, paralytiques, hystériques.

Ci-contre : Un coin des pavillons.





MÉDECINS CÉLÈBRES. — Il serait ridiculement superflu d'essayer de retracer ici les progrès réalisés par la médecine et la chirurgie depuis un siècle, et par ailleurs injuste de trop médire des contemporains des docteurs Diafoirus et Purgon. Certes Molière avait beau champ devant lui pour y déployer ses railleries sur la Faculté qui se trouvait impuissante à le guérir des maux dont il souffrait. Lui-même n'en respectait pas moins ces hommes dont il se plaisait à faire rire; rendant hommage à leur conscience professionnelle, à la dignité de leur vie, à leur désintéressement. Les costumes mêmes dont se vêtaient ces Messieurs, en manière de draps d'Eglise, témoignaient qu'ils ne se considéraient pas comme simples laïcs et s'imposaient un train d'existence digne et modeste qui doit leur valoir la sympathie de la postérité.

A lire les rapports mêmes des médecins inspecteurs de l'hospice de Bicêtre on rend hommage à leur mérite, à la justesse, au bon sens de leurs observations. L'alimentation des pensionnaires semble-t-elle insuffisante au médecin inspecteur et celui-ci en fait-il la remarque, l'économe objecte la dépense, les ressources limitées de l'établissement :

Ci-contre: LE DOCTEUR PAUL BROCA, D'APRÈS UNE GRAVURE DE COURTRY, EN 1880. (B. N. EST.)



— Donnez-leur à manger du riz, rien de plus sain, de mieux nourrissant et de moindre prix.

Quant aux grands médecins qui ont illustré l'hospice-hôpital de Bicêtre depuis un siècle et demi; il suffit de rappeler leurs noms, depuis Philippe Pinel et son immortelle transformation du traitement des aliénés, et de son fils Scipion, des docteurs Ferrus, Lelut, Leuret, Félix Voisin, Archambault, Moreau de Tours; parmi les chirurgiens, ces gloires lumineuses : Malgaigne, Nélaton, Maisonneuve, Broca. En nous inclinant devant eux nous terminerons cette évocation d'un des plus anciens et plus curieux hôpitaux parisiens.



LE CHŒUR DE L'ANCIENNE CHAPELLE DE BICÊTRE, AQUARELLE DE TIRET-BOGNET.
(MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.)



ACHEVÉ
D'IMPRIMER POUR LES
LABORATOIRES
CIBA
A LYON
LE TRENTE ET UN MAI MIL NEUF
CENT TRENTE HUIT SUR LES PRESSES
DE L. ET B. DE PLAS ET Y. ALEXANDRE
ÉDITEURS PUBLICITAIRES
164, RUE DU FAUB. ST-HONORÉ A PARIS

